

PROTOCOLE ACCUEIL – COVID 19

PRE-AMBULE/ MISE A JOUR 26 AOÛT2020

Ce règlement intérieur a été élaboré pour expliquer les nouvelles règles de l'école en accord avec le protocole sanitaire de l'éducation nationale en vigueur à partir du 1^{er} septembre2020 (protocole du 10 juillet et mis à jour du 26 août) et jusqu'à nouvel ordre.

RAPPEL DES GESTES BARRIERES : ils restent en application .

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Obligation des adultes de l'école

Pour les personnels Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements. Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école

Avant l'école

Les parents jouent un rôle essentiel dans la prévention face aux risques d'épidémie de COVID-19 dans l'école. Pour cela et en partenariat avec l'école, il faudra respecter les points suivants.

Education aux gestes barrières à vos enfants	Afin que les enfants comprennent l'importance des gestes barrières, les parents doivent les sensibiliser à la maison.
Suspicion COVID-19 chez votre enfant.	En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Nous demandons aux parents de vérifier quotidiennement sa température avant d'amener leur enfant à l'école. Si une personne du foyer est porteuse du virus ou en suspicion de contamination, les parents doivent garder leur enfant à la maison.
Gel hydro-alcoolique	Il est interdit de d'apporter du gel hydro-alcoolique à l'école. Un lavage de mains régulier sera prévu. Ce lavage se fera avec du savon et des serviettes en papier à usage unique.

Eviction d'un élève

Si pendant la journée, un élève présente un symptôme du covid-19, il sera isolé dans la salle Rased sous surveillance d'un adulte. L'élève devra mettre un masque FFP1 (à disposition dans l'école). Les parents seront immédiatement prévenus et seront dans l'obligation de venir le chercher. De même, s'il vient par le transport scolaire ou le périscolaire, les parents seront contactés et devront venir le chercher immédiatement.

Composition des groupes élèves

A compter du 1^{er} septembre, tous les élèves seront accueillis à l'école, sauf évolution de la crise sanitaire imposant des mesures de confinement ou de restriction d'accueil.

Les enfants retrouveront leur classe et leur enseignant.

En cas d'absence d'un enseignant **et** d'un remplaçant disponible, les élèves ne seront pas répartis dans les autres classes : cela est impossible en respectant les 1 m de distanciation et afin d'éviter un brassage trop important des élèves.

Si l'enseignant est remplacé, les enfants seront accueillis normalement dans leur classe.

Horaires de l'école

1 Modalités d'accueil spécifiques pour le Mardi 1er septembre

Organisation pédagogique pour l'année à venir (sauf évolution d'ici mardi)

CP Mme Duval 25 élèves

CE1 Mmes Quérard (20 élèves) et Buisset (19 élèves)

CE2 Mme Le Maner et Mr Rhabari (23 élèves)

CE2 / CM2 Mme Durand (12 / 8)

CM1 Mme Laferté (23 élèves)

CM2 Mr Demeyer (23 élèves)

La réglementation de protection des données (RGPD) ne permet pas la transmission par voie numérique des listes nominatives des élèves à l'ensemble des familles. Ces listes seront affichées comme chaque année à partir de lundi dans le tableau d'affichage de l'école.

L'accueil se fera par les 2 portails de l'école. Afin d'éviter des regroupements ou croisements inutiles au sein de l'école, les parents ne pourront pas pénétrer dans la cour. Les élèves seront accueillis au portail et rentreront en classe après regroupement auprès de leur enseignant.

8h50 à 9h00 Place de l'harmonie : CE1 (classes de Mmes Buisset et Quérard)
CE2 (classe de Mme Le Maner et Mr Rhabari.)

8h50 à 9h00 Portail côté friche : CE2/CM2 classe de Mme Durand : Ces élèves de CE2 seront informés individuellement, leur accueil se faisant route d'Ivry.
CM1 classe de Mme Laferté
CM2 classe de Mr Demeyer

9h15 à 9h30 Portail côté friche : CP Mme Duval. **Pour cette classe seulement**, UN parent pourra, s'il le souhaite, accompagner son enfant jusqu'à la classe sous réserve du port du masque. Il leur sera demandé de ne pas s'attarder dans la classe.

2 Modalités d'accueil dès le 3 septembre

Dans l'intérêt de vos enfants, les horaires doivent être scrupuleusement respectés et il faut donc éviter les retards : Les portails côté friche et place de l'harmonie seront fermés à clés à 9h00 précises.

En cas de nécessité de récupérer un élève sur le temps scolaire, il conviendra de se présenter au portier vidéo côté friche. En cas de non réponse, contacter l'école par téléphone. **Il faudra aller chercher l'enfant dans sa classe, muni d'un masque.**

Les élèves devront impérativement respecter le portail d'entrée de leur groupe d'accueil.

Les enfants devront se rendre directement dans leur classe. Les élèves de l'enseignant de service au portail, devront attendre à ses côtés.

Midi : La sortie pour la pause méridienne se fera à **12h15** par le portail d'accueil du matin. Le retour à l'école se fait à partir de **13h35 jusqu'à 13h45**. Les élèves demi-pensionnaires seront pris en charge dans leur cour par un employé communal

<p>Accueil à l'école matin et après midi</p>	<p>Point d'accueil grand portail côté friche 8h45 – 9h00 et 13h35-13h45 CP Mme Duval CM2 Mr Demeyer Point d'accueil petit portillon côté friche 8h45 – 9h00 et 13h35-13h45 CE2 /CM2 Mme Durand CM1 Mme Laferté</p> <hr/> <p>Point d'accueil portail Place de l'harmonie 8h45 – 9h00 et 13h35-13h45 CE1 Mme Quérard CE1 Mme Buisset CE2 Mr Rhabari et Mme Le Maner</p>	<p>Important !</p> <p>Respecter impérativement les horaires pour permettre la distanciation sociale</p>
--	--	--

Afin de ne pas perturber cette organisation, il est demandé aux parents d'être ponctuels et d'éviter les rassemblements sur les temps d'accueil et de sortie des élèves.

<p>Sortie de l'école A 12h15 et à 16h30</p>	<p>Grand portail côté friche 16h30 CP Mme Duval CM2 Mr Demeyer Petit portillon côté friche 16h30</p>	<p>Important !</p>
---	--	---------------------------

	<p style="text-align: center;">CE2 /CM2 Mme Durand CM1 Mme Laferté</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p style="text-align: center;">PortailPlace de l'harmonie16h30 CE1 Mme Quérard CE1 Mme Buisset CE2 Mr Rhabari et Mme Le Maner</p>	<p style="text-align: center;">Respecter impérativement les horaires pour permettre la distanciation sociale</p>
--	--	--

Récréations :

Les récréations sont organisées par classes ou groupes de classes.
Les classes de cycle 2 (CP,CE1,CE2) iront dans la cour des « petits ».
Les classes de cycle 3 (CM1,CM2) iront dans la cour des « grands »

En cas de pluie, les récréations en extérieur pourront être remplacées par un temps calme en classe.
Cette répartition peut changer en fonction des contraintes quotidiennes, mais toujours en limitant le brassage des groupes.
La distanciation sociale d'1 mètre ne s'applique pas en extérieur entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

L'accès aux espaces et jeux collectifs ainsi qu'aux bancs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés est permise (ballons, cerceaux, élastiques...)

Salle de classe

La distanciation d'un mètre entre les élèves sera respectée si elle est matériellement possible.

Les salles de classes seront aérées plusieurs fois par jour.(Récréations, pause méridienne)

PERISCOLAIRE

Pour tout renseignement, contacter Mr Sylvain Plainnevaux au 06 70 96 21 27.Pensez à téléphoner au préalable pour inscrire votre enfant.

Restauration scolaire

La cantine est assurée en respect des consignes sanitaires prévues par le protocole national. Pensez à inscrire vos enfants en mairie.

Transports

Les transports seront assurés normalement .

Nettoyage des locaux

Un nettoyage et une désinfection des sols, tables et chaises pour tous les espaces utilisés ou de passage sont faits une fois par jour.